

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

### DÉCISION DU PRÉSIDENT N°26-DP021

**Nature de l'acte :** 7. Finances – 7.1 Décisions budgétaires

**Objet :** M49 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre – Budget Eau

**Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-10 et L.5217-10-6 ;

**VU** la délibération n°26-DC030 du 26 février 2026 relative au vote du budget annexe Eau 2026, et autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Section de Fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles,
- Section d'Investissement : 7,5% des dépenses réelles ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget annexe Eau 2026 de la communauté de communes ;

**CONSIDERANT** que les crédits disponibles à l'article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs, sont insuffisants pour passer les écritures d'annulation de titres sur l'exercice 2025 ; qu'il convient donc d'abonder le chapitre 67 en dépense de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011 ;

**CONSIDERANT** que les crédits disponibles à l'article 2031 – Frais d'études, sont insuffisants pour passer de nouvelles écritures de frais d'études notamment des études sur le traitement des eaux ; qu'il convient d'abonder le chapitre 20 en dépense d'investissement par des crédits disponibles au chapitre 21 ;

**CONSIDERANT** que ces ajustements interviennent par virement de crédits entre chapitres,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 : D'autoriser le virement de crédits suivant :**

Section de fonctionnement Budget Eau	Diminut <sup>o</sup> sur crédits déjà allo			Augmentation des crédits		
	Compte	Opérat	Montant	Compte	Opérat	Montant
CHAP 011 - CONTRATS SOUS TRAITANCE	611		15 000,00			
CHAP 67 - ANNULAT <sup>o</sup> TITRES/Ex. ANTERIEURS				673		15 000,00
Montants globaux			15 000,00			15 000,00
	<b>Solde DF</b>		-			

Section d'investissement Budget Eau	Diminut <sup>o</sup> sur crédits déjà allo			Augmentation des crédits		
	Compte	Opérat	Montant	Compte	Opérat	Montant
CHAP 20 - ETUDES				2031		20 000,00
CHAP 21 - TRAVAUX BAT. EXPLOITATION	217311		20 000,00			
Investissement dépenses			20 000,00			20 000,00
	<b>Solde DI</b>		-			

**ARTICLE 2 :** Le Président et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le 19 mai 2026

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

**21 MAI 2026**

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,

Guy LARMANIAT

21 MAI 2026

